

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 16 JUIN 2015
(2014-2015)
LE 30 JUIN 2015

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Monsieur Éric Allard, vice-président, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES DU 16 JUIN 2015 TENUE LE 30 JUIN 2015 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, VICE-PRÉSIDENT, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigneur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Marie-Louise Kerneis, présidente / Arrivée à 19 h 50
Margot Pagé (9)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7)
Alain Lemieux (11)
Martin Viau (3)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

Les commissaires parents

M^{me} la commissaire

Isabelle Vermette, niveau primaire

MM. les commissaires

Abdeslam Bouzidi
Tommy Gaulin, comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux
élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
Pascal Robidoux, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
M. François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germain Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Marc Girard, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCE : M. Cédric Fontaine (6)

C.C.-3951-06-15 03.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

04.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

- 04.01 Budget de la commission scolaire 2015-2016
 - 04.01.01 TRAFICS
 - 04.01.02 Présentation sur le budget 2015-2016
 - 04.01.03 Budget d'investissement 2015-2016 – Information complémentaire
 - 04.01.04 Budget des établissements – Tableau
 - 04.01.05 Approbation des budgets des établissements – Résolution
 - 04.01.06 Adoption du budget de la commission scolaire et du taux de taxe

05.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 05.01 Processus de sélection de la relève des directions d'établissement – Rapport et liste d'éligibilité

06.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 06.01 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase 111
 - 06.01.01 Projet de terrain de football LCF/soccer synthétique et piste d'athlétisme éclairée – École de la Magdeleine
 - 06.01.02 Projet de terrain de football LCF/soccer synthétique éclairé – École Jacques-Leber
 - 06.01.03 Projet de terrain de minisoccer synthétique – École des Moussaillons

07.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 07.01 Accusé de réception MEESR – Demande d'autorisation – Budget déficitaire

08.00 COUP DE CŒUR (sujet ajouté)

09.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

10.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

04.01 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2015-2016

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

04.01.01 TRAFICS

04.01.02 PRÉSENTATION SUR LE BUDGET 2015-2016

À 19 h 50, madame Marie-Louise Kerneis, présidente, prend son siège.

**04.01.03 BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015-2016 –
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

04.01.04 BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS – TABLEAU

C.C.-3952-06-15

**04.01.05 APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS
- RÉOLUTION**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique de répartition des ressources de la commission scolaire adoptée le 11 février 2014 (Résolution # C.C.-3698-02-14);

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'approuver les budgets de tous les établissements de la commission scolaire suivants :

de la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame-St-Joseph (004-003), Saint-François-Xavier (005), Jean-XXIII (006), de la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), des Cheminots (019), de l'Odyssée (021), des Timoniers (022), des Bourlingueurs (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souigny (029), Jacques-Leber (030), Armand-Frappier (031), de l'Aquarelle (032), Félix-Leclerc (033), Marc-André-Fortier (037), Gérin-Lajoie (038), des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), de la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), des Bons Vents (057), Saint-Isidore-Langevin (060-061), Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), des Moussaillons (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Sainte-Clotilde (073),

Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), du Tournant (081), CFCRS (085), L'Accore (087), EFPC (088) et CEAG/MEA/Envol/Sainte-Catherine(090).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3953-06-15

04.01.06 ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET DU TAUX DE TAXE 2015-2016

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre 1-13-3), la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU que ce budget prévoit un déficit de 665 609 \$;

ATTENDU qu'une demande d'autorisation d'adoption d'un budget déficitaire a été transmise au MEESR, et que pour des raisons techniques, celui-ci n'a pas encore répondu officiellement à cette demande;

ATTENDU que le déficit est inférieur à la limite d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2014, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2014, limite qui s'établit à 684 698 \$;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 17 387 841,084 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire effectif est fixé à 0,29736 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 246 720 836 \$ et des dépenses de 247 386 445 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,29736 \$ du 100 \$ d'évaluation, le tout conditionnel à l'autorisation d'appropriation du surplus du ministère de

l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Monsieur Éric Allard, commissaire, demande le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 11 commissaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bravo au Service des ressources financières pour tout le travail accompli dans un si court délai.

05.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.-3954-06-15

05.01 PROCESSUS DE SÉLECTION DE LA RELÈVE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT – Rapport et liste d'éligibilité

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'application du processus de recrutement et de sélection pour pourvoir les besoins futurs de postes à la direction au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maude Simard, commissaire,

d'adopter la liste d'éligibilité à la fonction de direction d'établissement ci-jointe en vue d'éventuels postes à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, sous réserve de la réussite des tests psychométriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, informe les membres que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) l'a informé que le projet de construction d'une nouvelle école à Saint-Philippe a été accepté ainsi que celui de la transformation des écoles Armand-Frappier et Jacques-Leber.

06.01 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III

C.C.-3955-06-15

06.01.01 PROJET DE TERRAIN DE FOOTBALL LCF/SOCCER SYNTHÉTIQUE ET PISTE D'ATHLÉTISME ÉCLAIRÉE – École de la Magdeleine

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'invitation du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport, Monsieur François Blais, à lui soumettre nos projets de construction, de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un terrain de football LCF/soccer synthétique avec une piste

d'athlétisme de 400 m et de 100 m éclairée répondra aux besoins de la commission scolaire, de la Ville de La Prairie et aux organismes sportifs de la région en ce qui a trait à la pratique d'activités physiques et sportives;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Prairie et la commission scolaire ont un protocole d'entente destiné à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité et que ce dernier est en vigueur depuis 2004;

CONSIDÉRANT que ce protocole devra être modifié, afin de tenir compte du financement, de la gestion du calendrier des activités, de l'entretien et du remplacement des composantes à la fin de leur durée de vie du nouveau terrain de football LCF/soccer synthétique avec une piste d'athlétisme de 400 m et de 100 m éclairée;

CONSIDÉRANT que le projet qui sera présenté est conforme avec les normes de sécurité et les normes sportives en vigueur;

CONSIDÉRANT les retombées potentielles du projet sur l'accueil et l'organisation d'événements sportifs et sur l'encadrement d'athlètes;

CONSIDÉRANT l'accessibilité à l'installation pour les clientèles multiples, et la concertation des partenaires pour favoriser l'accès aux installations à la population;

CONSIDÉRANT l'état actuel de la surface de jeu naturel du terrain de football et de la piste d'athlétisme;

CONSIDÉRANT l'appui de la Ville de La Prairie au projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maude Simard, commissaire,

d'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à présenter le projet d'aménagement d'un terrain de football (LCF) soccer synthétique avec une piste d'athlétisme de 400 m et de 100 m éclairée à l'école secondaire de la Magdeleine au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

D'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries désigne Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, et Madame Michelle Fournier, directrice générale, de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries comme

personnes autorisées à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Monsieur Stéphane Bessette, commissaire, demande le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 8 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 3 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-3956-06-15

06.01.02a PROJET DE TERRAIN DE FOOTBALL LCF/SOCCER SYNTHÉTIQUE ÉCLAIRÉ – École Jacques-Leber

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'invitation du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport, Monsieur François Blais, à lui soumettre nos projets de construction, de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un terrain de football (LCF) et de soccer synthétique éclairé répondra aux besoins de la Ville de Saint-Constant et la commission scolaire en ce qui a trait à la pratique d'activités physiques et sportives;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant s'engage à fournir à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries les documents lui permettant de faire la démonstration qu'elle est propriétaire ou emphytéote du terrain sur lequel sera aménagé le terrain avant le 14 août 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant et la commission scolaire ont un protocole d'entente destiné à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité et que ce dernier est en vigueur depuis 2004;

CONSIDÉRANT les termes du projet d'entente de principe concernant le financement, la gestion du calendrier des activités, l'entretien ainsi que le remplacement des composantes du terrain de football (LCF) soccer synthétique éclairé;

CONSIDÉRANT que le projet qui sera présenté est conforme avec les normes de sécurité et les normes sportives en vigueur;

CONSIDÉRANT les retombées potentielles du projet sur l'accueil et l'organisation d'événements sportifs et sur l'encadrement d'athlètes;

CONSIDÉRANT l'accessibilité à l'installation pour les clientèles multiples et la concertation des partenaires pour favoriser l'accès aux installations à la population;

CONSIDÉRANT l'appui financier de la Ville de Saint-Constant au projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'accepter les termes du projet d'entente de principe intervenu avec la Ville de Saint-Constant concernant le financement, la gestion du calendrier des activités, l'entretien, ainsi que le remplacement des composantes du terrain de football (LCF) soccer synthétique éclairé sur le terrain de l'école secondaire Jacques-Leber et sur le terrain du parc Leblanc.

D'accepter que les termes de cette entente s'appliquent à l'addenda au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services qui sera adopté par la Ville de Saint-Constant ainsi que par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries une fois que le financement du projet aura été approuvé par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport.

D'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à présenter le projet d'aménagement d'un terrain de football (LCF) soccer synthétique éclairé à l'école secondaire Jacques-Leber au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

D'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries désigne Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, et Madame Michelle Fournier, directrice générale, de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries comme personnes autorisées à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3957-06-15

06.01.02b PROJET DE TERRAIN DE FOOTBALL LCF/SOCCER SYNTHÉTIQUE ÉCLAIRÉ – École Jacques-Leber – Appui à la Ville de Saint-Constant pour construction d'un centre aquatique

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant projette la construction d'un centre aquatique;

CONSIDÉRANT que le site projeté pour la construction de ce centre aquatique est situé à proximité

de trois (3) écoles, dont une accueillant une clientèle secondaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire développe depuis quelques années des programmes de concentration sportive;

CONSIDÉRANT que la construction d'un centre aquatique répond aux besoins du milieu scolaire en ce qui a trait à la pratique d'activités physiques et sportives;

CONSIDÉRANT que les écoles situées sur le territoire de la Ville de Saint-Constant pourront bénéficier des installations aquatiques.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries appuie la demande de la Ville de Saint-Constant au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la construction d'un centre aquatique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3958-06-15

06.01.03 PROJET DE TERRAIN DE MINISOCGER SYNTHÉTIQUE – École des Moussaillons

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'invitation du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport, Monsieur François Blais, à lui soumettre nos projets de construction, de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un terrain de minisoccer synthétique répondra aux besoins de l'école primaire des Moussaillons et de la future école primaire 3-18 qui sera située sur le même site en ce qui a trait à la pratique d'activités physiques et sportives;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un terrain de minisoccer synthétique répondra aux besoins de la municipalité de Saint-Philippe en ce qui a trait à la pratique d'activités physiques et sportives;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Philippe et la commission scolaire ont un protocole d'entente destiné à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité et que, ce dernier est en vigueur depuis 2004;

CONSIDÉRANT les termes du projet d'entente de principe concernant le financement, la gestion du calendrier des activités, l'entretien ainsi que le remplacement des composantes du terrain de minisoccer synthétique;

CONSIDÉRANT que le projet qui sera présenté est conforme avec les normes de sécurité et les normes sportives en vigueur;

CONSIDÉRANT l'accessibilité à l'installation pour les clientèles multiples et la concertation des partenaires pour favoriser l'accès les installations à la population;

CONSIDÉRANT l'appui financier de la municipalité de Saint-Philippe au projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'accepter les termes du projet d'entente de principe intervenu avec la municipalité de Saint-Philippe concernant le financement, la gestion du calendrier des activités, l'entretien, ainsi que le remplacement des composantes du terrain de minisoccer synthétique sur le terrain de l'école primaire des Moussaillons.

D'accepter que les termes de cette entente s'appliquent à l'addenda au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services qui sera adopté par la municipalité de Saint-Philippe ainsi que par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries une fois que le financement du projet aura été approuvé par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport.

D'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à présenter le projet d'aménagement d'un terrain de minisoccer synthétique à l'école primaire des Moussaillons au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, sous réserve que le projet présenté soit conforme aux normes de sécurité et aux normes sportives en vigueur et que la cour d'école soit fonctionnelle pour les deux établissements;

D'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries désigne Madame Marie-Louise Kerneis, présidente et Madame Michelle Fournier, directrice générale, de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries comme personnes autorisées à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 DÉPÔT DE DOCUMENT

07.01 Accusé de réception MEESR - `Demande d'autorisation – Budget déficitaire

08.00 COUP DE CŒUR DE Madame Margot Pagé, commissaire

- ❖ Monsieur Franklin Jones, régisseur au Service du transport, pour son apport en transport scolaire.
 - Moins de dépense
 - Moins de temps en autobus
 - Écoute aux parents
 - Plus d'efficacité

COUP DE CŒUR DE Madame Marie-Louise Kerneï, présidente

- ❖ Elle remercie Madame Louise Beaupré, directrice générale adjointe, à l'occasion de son dernier conseil des commissaires, pour sa disponibilité, son aide et son tact ainsi que pour avoir accepté le défi à l'École de formation professionnelle de Châteauguay.

09.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Madame Marie-Louise Kerneï, présidente, fait un état de situation sur sa rencontre au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) avec Monsieur François Blais.

C.C.-3959-06-15

09.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 40,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312-015

C:\Textes\Conseil des commissaires (Procès-verbaux et présences)\2014-2015\12. 30 juin 2015 - 1310-015 ajournement du 16 juin.doc